Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230612-2023_0144-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU du 12 juin 2023
Extrait des délibérations n°8

Date de convocation : 6 juin 2023
Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du Conseil Communautaire, se sont réunis le 12 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal – Mairie d'IVILLE.

Secrétaire de séance : Arnaud CHEUX

Membres en exercice : 21 **Présents : 14** **Pouvoir (s) : 1**

Présent(e)s :
Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER – Hélène LEROY - Martine SAINT LAURENT – Isabelle VAUQUELIN.
Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE – Jean-Charles PARIS – Gérard PLESSIS – Laurent VALLEE - Roger WALLART.
Excusé(e)s :
Mesdames Laurance BUSSIERE – Christiane DEPARIS (Pouvoir à Bertrand CARPENTIER) – Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD.
Monsieur Joël LELARGE.
Absents :
Messieurs Alain DEBUS - Marc ROMET.

Objet : ZA la Coursière à Marbeuf – Vente parcelle ZD 131

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg a aménagé la zone d'activités de la Coursière sur la commune de Marbeuf.

Suite au désistement, par écrit, de Monsieur Médéric PIGNE – entreprise MEDELEC – pour qui le bureau communautaire avait donné son accord pour la vente du terrain le 5 octobre 2020, il reste une parcelle pour l'acquisition de laquelle plusieurs entreprises ont fait part de leur intérêt. La commission développement économique a retenu la demande d'intérêt de la SASU L'Evidence Toile Tendue dirigée par Monsieur Guillaume BARBANCHON.

L'Evidence Toile Tendue, créée en 2017, est une société spécialisée dans l'installation de plafonds tendus, voiles d'ombrage, stores et pergolas. L'entreprise emploie 2 personnes pour la réalisation des chantiers ainsi qu'un commercial indépendant pour développer la clientèle. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 300 000 € et intervient aussi bien pour des professionnels que pour des particuliers, principalement en Normandie.

Les locaux de l'entreprise sont aujourd'hui divisés entre Barc, où est situé le local de stockage, et Le Neubourg, où sont situés les bureaux, rue Octave Bonnel. Afin, notamment de rassembler ses activités, Monsieur BARBANCHON souhaite acquérir le terrain susnommé, d'une superficie de 1500 m², afin d'y construire un bâtiment de 700 m² (comprenant un showroom, des bureaux et du stockage) ainsi que deux cellules qu'il mettra en location pour d'autres artisans.

Sollicité sur le prix de commercialisation des terrains de la ZA, le service France Domaines, par un avis en date du 30 mai 2023, n'a émis aucune observation quant à une vente de cette dernière parcelle à 14,00 € HT/m2.

Il est donc proposé au bureau communautaire de vendre à la SASU L'Evidence Toile Tendue la dernière parcelle cadastrée section ZD n°131, pour une surface totale de 1 500 m2 (cf. plan annexé), au prix de 14,00 € HT/m2, soit un prix total de 21 000,00 € HT.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération n° 19, en date du 27 avril 2011, par laquelle la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a décidé de la création de la Zone d'Activités de MARBEUF et fixant le prix des parcelles de la ZA,
Vu l'attestation d'absence de recours contre le permis d'aménager, en date du 12 février 2015 et signée par le Maire de MARBEUF, Monsieur Bertrand CARPENTIER,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 donnant délégations au bureau relatives, notamment, à la prise de toute décision portant sur la vente des terrains à vocation économique de la communauté de communes, selon les modalités financières fixées par le conseil communautaire,
Vu la délibération du bureau n°3 en date du 5 octobre 2020 portant cession d'une parcelle de la ZA de Marbeuf à M. PIGNE ou à toute société qu'il aura créée,
Vu l'avis de France Domaines sur la valeur vénale des terrains de la ZA de Marbeuf en date du 30 mai 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Date de publication : 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230612-2023_0144-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU du 12 juin 2023
Extrait des délibérations n°8

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le présent rapport de présentation,
- décide d'annuler la délibération du 5 octobre 2020 portant sur la vente du terrain au profit de l'entreprise MEDELEC en raison du désistement de l'entreprise à acheter la parcelle ZD n° 131 située sur la ZA de Marbeuf,
- décide de vendre à la SASU L'Evidence Toile Tendue, ou à toute société créée par Monsieur Guillaume BARBANCHON en vue de cette vente, une parcelle située sur la ZA la Coursière de Marbeuf au prix de 14,00 € HT/m2, à savoir la dernière parcelle cadastrée section ZD n°131, d'une surface de 1 500 m2 (cf. plan annexé), pour un prix de vente de 21 000,00 € HT,
- accepte que l'accomplissement des formalités inhérentes à cette affaire, notamment la recherche des origines de propriété, la rédaction de l'acte authentique de vente et sa publication soient confiés à l'étude de Maître Adrien PATY, notaire au Neubourg,
- précise que le transfert de propriété sera effectif à compter de la date de signature de l'acte authentique de vente de cette parcelle,
- autorise le président à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Arnaud CHEUX

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 15 JUIN 2023